L'ÉVANGILE ÉTERNEL

Et l'accomplissement des prophéties sur la venue du Sauveur

Voici, je viens bientôt; tiens ferme ce que tu as, afin que personne ne t'enlève ta couronne. (Rév. de Jésus-Christ, III, 11.)

VOL. II. SAINT-BLAISE, près Neuchâtel (Suisse), Vendredi, 17 janvier 1868. N° 3.

M.-B. CZECHOWSKI, ÉDITEUR.

EXPOSÉ DE MES RAISONS

POUR

DEVENIR BAPTISTE

PAR S. RÉMINGTON,

CI-DEVANT PASTEUR MÉTHODISTE

"Je vous parle comme à des personnes intelligentes, jugez vous-mêmes de ce que je dis." (I. Cor. X, 15.)

(Suite.)

Avec de tels faits devant moi, je me suis demandé: D'où vient donc la pratique de verser de l'eau ou d'asperger? Les lexicographes grecs m'ont répondu: "Non pas de nous." L'Eglise d'Orient m'a répondu; "Non pas de nous." l'Eglise de Rome répond: "Non pas de la signification primitive du mot: non pas de la pratique ancienne de l'Eglise qui baptisait par immersion; mais par l'autorité que je réclame, j'ai changé, altéré l'ancien mode d'immersion." Mon étonnement fut à son comble en voyant que les Eglises réformées étaient si inconséquantes, en prétendant rejeter les traditions pour ne vouloir s'en tenir qu'à l'Ecriture Sainte, tandis que le baptême des petits enfants ne réclame en vérité d'autre autorité que la tradition de l'Eglise romaine. L'inconséquence des réformateurs du XVIme siècle me parut à son comble, lorsque l'un des plus célèbres d'entre eux pouvait dire: "Le mot *Baptizo* signifie *plonger*, et il est certain que l'immersion était la pratique de l'Eglise primitive;" et, nonobstant cette admission formelle, invoquer le changement de mode sous le futile prétexte de la convenance.

La seule alternative qui m'était laissée, était ou d'admettre l'infaillibilité de l'Eglise romaine et son droit de changer ou de modifier à son gré les ordonnances de l'Evangile de Jésus-Christ, ou bien d'admettre que l'immersion était le seul baptême conforme à l'Ecriture.

Je dus donc considérer le mot comme traduit honnêtement et fidèlement; puis je me posai cette question: Si le mot *Baptizo* eut été traduit avec jutesse, qui eût jamais pensé à l'aspersion ou à l'infusion? qui eût osé substituer l'un ou l'autre de ces modes à l'immersion? Quoiqu'il en soit, près de la moitié du monde chrétien est Baptiste. Je considérai ensuite si les exemples de baptême qui nous sont donnés dans la Parole de Dieu, tendent à prouver que l'immersion est essentielle à l'administration de cette ordonnance. Avons-nous dans les Saintes Ecritures, des exemples non équivoque d'immersion? en avons-nous aussi d'aspersion, soit directs soit indirects?

Il ne me fut pas difficile de trouver plusieurs exemples très clairs d'immersion, qui nous sont rapportés dans le Nouveau Testament. Jean-Baptiste baptisait par immersion. Veuillez consulter les passages suivants dans la Parole de Dieu: Matt. III, 7-12; Luc III, 3; Actes XIX, 4; Marc I, 5; Luc VII, 29, 30; Jean III, 23. Ces divers passages nous enseignent, 1°. Que Jean préparait ses disciples par la prédication. 2°. Qu'il considérait la repentance et la foi comme devant précéder l'ordonance du baptême. 3°. Que les pharisiens et les docteurs de la loi qui ne se repentirent point et qui ne crurent point à sa doctrine, ne furent point baptisés et rendirent ainsi inutile à leur égard le dessein de Dieu. 4°. Que c'était par immersion qu'il baptisait. Il est impossible de pouvoir envisager ce sujet autrement sans faire violence au sens commun. Ils étaient baptisés dans le Jourdain. La raison qui nous est donnée par St. Jean, pourquoi Jean-Baptiste baptisait à Enon près de Salim, c'est *qu'il y avait là beaucoup d'eau*; aussi le monde y venait-il pour y être baptisé. Mais afin d'être bref sur ce sujet, le mot grec *Baptizo*, lorsqu'il est traduit fidèlement, ne veut dire autre choses que *plonger*.

Le baptême de Jésus-Christ est le second exemple d'immersion qui nous soit donné dans le Nouveau Testament. Voyez pour cela les versets suivants: Marc I, 9, 10; Matt. III, 16. Jésus-Christ fut baptisé *dans* le Jourdain, et quand il eut été baptisé, il sortit incontinent *hors de l'eau*.

La question qui m'occupa ensuite, fut celle-ci: Le baptême de Jean et celui de Jésus-Christ, étaient-ils la même ordonnance que le baptême chrétien?

Le baptême de Jean-Baptiste était ou sous l'ancienne ou sous la nouvelle loi. S'il était sous la première, nous devons nécessairement trouver dans l'Ancien Testament quelque ordonnance à ce sujet. Mais il est impossible d'en découvrir. Le baptême de Jean-Baptiste ne devait donc pas son origine à la loi, mais il venait plus récemment du ciel. Pour vous en convaincre, voyez Matt. XXI, 25. Luc nous dit dans son Evangile, au chap. XVI, 16. "La loi et les prophètes ont été jusqu'à Jean; depuis ce temps là le règne de Dieu est évangélisé et chacun le force." Par le règne de Dieu, nous devons comprendre l'économie évangélique qui commença à être prêchée aux jours de Jean-Baptiste. Ce que je viens d'avancer devient d'autant plus clair, qu'en consultant l'Evangile selon St. Matt. XI, 12 et 13, on y trouve les paroles suivantes: "Or depuis les jours de Jean-Baptiste jusqu'à maintenant, le royaume des cieux est forcé, et les violents le ravissent. Car tous les prophètes et la loi jusqu'à Jean ont prophétisé." Le royaume des cieux a commencé justement où la loi et les prophètes ont cessé. La loi et les prophètes existèrent jusqu'au temps de Jean-Baptiste, lorsque la nouvelle dispensation de grâce commença, et alors le royaume de Dieu fut prêché. C'est pourquoi saint Marc appelle le ministère de Jean-Batiste: "Le commencement de l'Evangile de Jésus-Christ." (Marc I, 1) Mr. Benson, dans son commentaire sur ce texte, dit: "L'Evangile de Jésus-Christ commença, selon la prédiction des prophètes, lorsque Jean-Baptiste commença à prêcher et à baptiser." C'est dans le même sens que parla Zacharie, le père du petit enfant, lors de la naissance de son fils. Par l'inspiration du Saint Esprit les paroles suivantes sortirent de sa bouche: "Et toi petit enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut; car tu iras devant la face du Seigneur pour préparer ses voies; et pour donner la connaissance du salut à son peuple, dans la rémission de leurs péchés; et par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, desquelles l'Orient d'en haut nous a visités; afin de reluire à ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et pour conduire nos pas dans le chemin de la paix." (Luc I, 76-79.) "Ce qui veut dire, continue le même Mr. Benson, que la dispensation de l'Evangile est aussi supérieure à celle des patriarches et de Moïse, avec tous leurs types et leurs ombres, que l'éclat dela lumière du soleil levant surpasse celui de la lune et des étoiles. Le

jour commença à poindre sous le ministère de Jean-Baptiste, il crût de plus en plus sous le ministère personnel de Jésus-Christ, mais il ne reluit dans toute sa splendeur qu'au jour de la Pentecôte, lorsque le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, et que Jésus crucifié et ressuscité fut prêché pour la première fois." En prenant cette vue du sujet, nous avons une explication facile et claire des paroles suivantes, qui se trouvent au *onzième chapitre de saint Matthieu au verset onzième*: "En vérité, je vous dis qu'entre ceux qui sont nés de femmes, il n'en a été suscité aucun plus grand que Jean-Baptiste; toutefois celui qui est le moindre dans le royaume des cieux, est plus grand que lui." La dernière partie de ce verset ne veut pas dire que Jean-Baptiste n'était pas dans le royaume des cieux, mais simplement qu'il n'en connaissait que les premiers rudiments; tandis que les jours viendrait où les disciples de Jésus, qui devait venir un peu plus tard, jouiraient de leurs privilèges dans un état plus complet de perfection.

Etant donc convaincu que le ministère de Jean-Baptiste n'était pas sous l'ancienne loi, mais plutôt sous le règne de l'Evangile, j'allais en venir à la conclusion que le baptême de Jean-Baptiste était une ordonnance de l'Evangile, lorsque se présenta à mon esprit la pensée que quelques-uns des disciples de Jean-Baptiste, avaient été baptisés une seconde fois. Cette réflexion me porta à examiner attentivement les six premiers versets du *dix-neufième chapitre des Actes des Apôtres*. Il n'y a point à douter que ces disciples n'aient été baptisés de nouveau. Mais on se fait tout naturellement la question; pourquoi le furent-ils? Est-ce parce que le Baptême de Jean était imparfait? Je ne le pense pas. Tout le passage qui se rapporte, à cet événement, nous fait sentir qu'il y avait eu quelque irrégularité dans leur baptême. Car il ne paraît pas que ce soit Jean qui les avait baptisés. Le texte ne nous le dit pas; s'il l'eût fait, nous avons raison de croire qu'il leur aurait donné toutes les instructions nécessaires sur tous les points sur lesquels ils manifestèrent une si profonde ignorance. En effet, ils étaient si peu instruits, qu'ils avouèrent ingénument "qu'ils n'avaient pas même ouï-dire qu'il y eût un Saint Esprit."

(A suivre.)

Correspondance

(Suite de la correspondance de Saint-Louis dép. du Haut-Rhin.)

OBJECTION.

"N° 32, page 127 1re colonne. J'y lis un article sur une incendie arrivé à votre maison. J'y prends une vive part, cher frère, et je vois avec plaisir que l'appel fait à vos églises a porté son fruit.

"Mais permettez moi de vous dire qu'il y avait au moins de l'imprévoyance à ne pas vous faire assurer."

RÉPONSE

En vous remerciant beaucoup, cher Monsieur, de votre noble sympathie, je reconnais que vous avez raison en ce-ci: "car les enfants de ce siècle sont plus prudents dans leur génération que les enfants de lumière." (Luc XVI, 8.)

OBJECTION.

"J'y lis encore: Rapport sur la Mission. Il prouve, jusqu'à l'évidence que toute religion ou Secte naissante a éprouvé, éprouve, ou éprouvera des contradictions et des persécutions; et qu'elle doit, si elle veut subsister, prendre des moyens de prévoyance, de conservation et de défnese.

"De là les jésuites pour le catholicisme. Les prédicants et les évangélistes pour la réforme; ces derniers vous font leur rapport, c'est un acheminement vers ce Système. Si vous pouviez aboutir, ce dont je doute, cher frère, vous auriez vos jésuites; il vous en faut. Je m'étonne que vous n'avez pas encore tonné contre cette corporation religeuse."

RÉPONSE

Notre "Système," Monsieur, c'est l'Evangile de Christ, qui nous enseigne de dire: "oui, oui, et non, non," (Matt. V, 37) et voila pourquoi nous n'avons pas besoin de corporations jésuitiques, c'est-à-dire, la police des mensonges, pour pouvoir tenir son *équilibre* soit disant *spirituel*. Saint Paul en écrivant le rapport sur sa mission au 2 Tim. IV, 14—18 nous dit: "Alexandre l'ouvrier en cuivre, m'a fait souffrir beaucoup de maux; le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.

Garde-toi aussi de lui, car il a fort résisté à nos paroles. Personne ne m'a assisté dans ma première défense; mais tous m'ont abandonné. Que cela ne leur soit point imputé. Mais le Seigneur m'a assisté et il m'a fortifié, afin que ma prédication fut pleinement confirmée et que tous les gentils l'entendissent, et j'ai été délivré de la gueule du lion." etc.

Objection

"N° 41, 1r 2de et 3me page. Très long article sur la vente des Indulgences. Léon X, et Martin Luther, moine Augustin Apostat, fondateur de la Secte Protestante Luthérienne que vous calomniez aussi.

"Il est certain que si la Religion Catholique a, comme bien des générations l'ont cru, le croient encore, le droit d'accorder des Indulgences. Léon X eut le tort grâve de les faire vendre. Ce qu'il y a de certain et d'historique, ce fut la cause de la Réformation de 1570 en Allemagne. Mais, qui est celui qui n'a pas de mondataires infidèles?

"Avait-il commandé la vente tel que le fit Tetzel? Rien ne le prouve; donc il ne faut pas en jeter la faute à l'Illustre Pontife; ce que du reste vous reconnaissez.

"Mais examinons la vie privée et les œuvres de M. Luther. L'ambition fut son moteur; et l'histoire rapporte que Luther épousa à la fois deux Religeuses et tint avec elles une conduite débauchée. Du reste, ses écrits ne respirent que l'ambition, et sont remplis d'obscénités. Je les ai lus.

"Ce fait est aussi véridique que les Indulgences. Prouvez moi, je vous prie, le contraire."

RÉPONSE

Je vous plains, Monsieur, de ce que vous osez défendre publiquement Léon X et ses indulgences, et que même vous ne redoutez pas de nier des faits si bien connus de tout l'univers. Car vous ne nous ferez pourtant pas croire, que l'Ecriture Sainte autorise en quoique ce soit ce trafic honteux; ou que tout homme sensé reconnaîtra avec nous, combien il est indigne de penser, que l'Eternel puisse autoriser de vendre au prix de l'or et de l'argent Sa grâce ou le pardon de nos péchés (?!)

D'ailleurs, il n'y a pas un catholique intelligent qui ajoute foi à une pareille doctrine, depourvue du simple bon sens.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance de Rome:

L'armée papale augmente sans cesse, au grand préjudice des finances pontificales; mais c'est un détail dont on dédaigne de s'occuper. Il arrive journellement de tous les pays du monde des volontaires plus ou moins catholiques. Il en vient de toutes les contrées, car on en voit de noirs, de cuivrés de basanés, etc.; mais ce sont surtout les Irlandais, que l'Angleterre, leur marâtre, laisse mourir de faim, et qui, affriandés par une paie généreuse et splendide, s'abattent avec fureur sur ce pays, qui est de tradition, pour les barbares, le pays du vin, des femmes et de l'or.

Mais ce n'est pas tout d'avoir des hommes, il faut en faire des soldats; donc, après les avoir un peu décrassés, bien vêtus et bien équipés, on a songé à les armer. On a commandé des fusils américains du nouveau système, pouvant tirer quatorze coups par minute et contenant dans la monture une réserve de sept cartouches.

Je me suis amusé à calculer combien de temps il faudrait pour détruire, avec ces armes perfectionnées, toute la population de l'Etat romain, s'élevant à 700,000 habitants, Voici les résultats que j'ai trouvé:

En employant 10,000 hommes, il faudrait 5 minutes.

En employant 20,000 hommes, il faudrait 2 minutes et demi.

En employant 25,000 hommes, il ne faudrait que 2 minutes.

C'est alors qu'on pourrait dire que ces fusils on fait merveille! Mais il ne resterait pour proclamer ce triomphe que ceux qui l'auraient obtenu.

(Italie)

Une allocution du pape

Le pape vient de tenir un consistoire pour la nomination de quelques évêques à des siéges vacants. Il a prononcé à ce sujet une allocution en latin. Quelques passages de cette allocution nous paraissent dignes d'être signalés.

Un éloge était dû assurément par le pape aux membres du Sénat et du Corps législatif qui viennent de mettre avec tant de zèle la France au service du gouvernement pontifical. Cet éloge n'a pas manqué. Nous y avons cherché le nom de M. Thiers ; mais il ne s'y trouve pas. Le pape aura éprouvé sans doute quelque difficulté à l'introduire dans la langue de Cicéron, malgré la façon un peu cavalière dont il a traité cette langue admirable. Il faut espérer que cette omission sera réparée dans quelque lettre, écrite en français, que Pie IX ne manquera pas sans doute d'envoyer, avec toutes sortes de bénédictions, à cet aimable demi-jacobin qui vient de consacrer toutes les grâces de son esprit à la défense du pouvoir le plus rétrograde du monde.

L'empereur des Français reçoit aussi son tribut de louanges, pour avoir envoyé ses braves soldats, avec leurs illustres chefs, au secours du Saint-Siége. On peut s'étonner de ne voir paraître son nom qu'après celui du Sénat et du Corps législatif.

Il n'y a là rien sans doute que de très parlementaire ; mais la Constitution de l'empire a entendu autrement la hiérarchie des pouvoirs. Le pape l'aura oublié sans doute.

Ce passage de l'allocution pontificale appelle aussi une autre observation. Pie IX y parle de deux combats où l'armée française aurait prêté son concours aux nouveaux croisés. Après Mentana, il cite Ereto. Comment se fait-il que le rapport du général de Failly n'en ait point parlé ? Aurai-t-il pensé que la gloire de Mentana était déjà trop pour la France et qu'il faillait lui épargner l'embarras d'une récidive ?

Le reste de l'allocution a un caractère purement religieux, si nous en exceptons quelques témoignages d'admiration prodigués aux zouaves, dont le pape n'a plus osé faire un mot latin, ainsi qu'aux populations romaines, qui ont refusé de s'associer au dernier mouvement. Le langage de Pie IX, à ce propos, mérite d'être remarqué. Voici comment il parle des Romains : *Popoli civili nostræ ditioni subjecti.* Ce sont les mots de l'ancienne Rome et de la louve latine sur les peuples qui lui livrait la guerre. Voilà comment on se souvient au Vatican du doux langage de Jésus.

On a parlé dans ces derniers temps, d'une lettre autographe adressée par l'empereur François-Joseph au pape, au sujet du fameux concordat conclu sous le régime de la réaction entre l'Autriche et le Saint-Siége.

François-Joseph expose dans cette lettre qu'au temps où il a signé le concordat sa position était tout autre, comme souverain, que celle qui lui est faite aujourd'hui. Mais, dit-il, la marche des événements en Europe et surtous en Autriche, a amené de grands changements dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat ; des devoirs nouveaux lui sont imposés, et il les a acceptés franchement et sans arrière-pensée ; par conséquent, il lui est impossible de les concilier avec les stipulations déterminées par le concordat en faveur d'une, seule confession religieuse.

La politique libérale que M. de Beust a inaugurée en Autriche, a dû déplaire naturellement à tout ce qu'il y a d'esprits rétrogrades dans l'empire. Mais tous les esprits généreux n'ont pas manqué d'y applaudir. Les journaux surtout à part quelques exceptions, se sont prononcés avec vivacité en faveur des réformes. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans la *Nouvelle Presse libre* de Vienne :

Nous avons obtenu ce que la parti libéral de l'Autriche pouvait obtenir dans les limites du système dualistes. Quelques heures encore et l'empereur d'Autriche aura sanctionné une constitution remplie de libertés constitutionnelles dans une proportion que nous ne croyions pas devoir être atteinte. Le droit de voter les impôts, le droit de voter le recrutement, la responsabilité ministérielle, rien ne manque de ce que les partis constitutionnels considèrent comme l'idéal de leurs aspirations, et les pierres de fondation de l'un des piliers le plus dangereux de l'Etat absolutiste, légué par la politique de Bach, sont déjà arrachées, car une des lois fondamentales déracine le concordat. Tout cela s'est opéré dans un intervalle de dix mois à peine. Cela ne ressemble-t-il pas un rêve, ce qui a été accompli dans ces dix mois ? Et, aujourd'hui, à la fin de cette période de régénération de la constitution et comme commencement de l'œuvre, on a fait appel à ceux qui jusqu'à ce jour ont, comme députés, pris part à cette régénération pour qu'ils entrent eux-mêmes dans le conseil de la commission, pour qu'ils se chargent eux-mêmes de l'exécution, pour qu'ils deviennent ministres et, de leurs propres mains, aident à répandre les bienfaits de la liberté constitutionnelle. Vraiement, c'est un des ces triomphes comme l'histoire n'en offre qu'à la suite de sanglantes convulsions, mais non pas à la suite d'un revirement pacifique parlementaire, et nos descendants nous porteront envie à cause de ce jour.

On écrit de Cracovie à la *Correspondance Bullier*.

Malgré tous les démentis des feuilles officilles, de *Dziennik* de Posen maintient ses assertions au sujet des concentrations des troupes russes sur les frontières méridionales de l'ancien royaume de Pologne. Il y a en effet des renseignements qui confirment ceux du journal polonais. Ainsi, j'apprends de bonne source qu'à Landell, Opontowko et à Lond, on crée trois magasins militaires et qu'on fait savoir aux habitants des environs qu'ils aient à livrer tout ce qui leur reste à vendre en avoine, orge, blé et pois aux administrations des trois magasins susmentionnés. On ajoute que sous peu il sera publié un décret défendant l'exportation de l'avoine, du seigle et de l'orge.

L'introduction du calandrier Julien dans le royaume de pologne y a produit un très-mauvais effet, parce qu'on voit dans cette mesure une nouvelle preuve des tendances de russification du cabinet de St-Pétersbourg. Cette innovation est d'autant plus significative, qu'il y a quelque temps encore on s'attendait à ce que le calendrier grégorien fût adopté partout en Russie. Cette mesure a échoué contre la résistance du vieux parti russe.

On est curieux de savoir si les Polonais consentiront à fêter le Noël prochain d'après le style nouveau. La propagande orthodoxe fait du progrès ; ce sont surtout des catholiques romains qui pour des avantages matériels, embrassent la religion orthodoxe grecque. Les Luthériens restent fidèles à leur Eglise (grecque-unie), bien qu'ils professent des sentiments favorables à la Russie et qu,il soient les ennemis des Polonais. D'après la *Gazette officielle*, on a converti l'année passée 25,194 catholiques romains ; 7 luthériens, 36 juifs et deux musulmans. La plupart de ces convertis sont des campagnards ; mais il y a dans le nombre des individus appartenant aux meilleures familles. L'église de St. Bernard à Varsovie sera tranformée en église orthodoxe-grecque.

Le terme pour la vente forcée des propriétés appartenant à des hommes compromis, a été prolongé jusqu'au 13 avril 1868 ; la population israélite a envoyé une pétition au czar pour lui demander l'autorisation d'acquérir des biens fonciers, Si cette autorisation est accordée, les propriétés foncières se trouveront bientôt entre les mains des israélites qui, ici, comme ailleurs, ne manqueront pas d'argent. L'enquête sur les agitations révolutionnaires qui prenaient leur source dans le couvent de Czenstochowa continue. Les moines sont, dit-on, gravement compromis.

Nous lisons dans une lettre adressée de Pologne à l'*Opinion Nationale* les lignes suivantes :

M. Katkof a été le plus constant panégyriste de Mourawieff, le trop célèbre proconsul de Vilna, et l'apologiste le plus fervent de son système ; il est sans contredit l'écrivain qui a le plus contribué à exciter le public russe contre les Polonais ; nul n'a poussé avec plus d'énergie le gouvernement aux mesures impitoyables, aux confiscations en masse, et tout récemment encore, il trouvait que la vente forcée de 600 domaines, prescrite par l'ukase du 22 décembre 1865, était une mesure bien suffisante dans un pays où l'ou comptait encore au moins 20,000 propriétés appartenant à des Polonais.

Pour honorer et récompenser tant de zèle, on aurait résolu à Saint-Pétersbourg de donner en étrennes à M. Satkoff, le 1er janvier prochain, le beau domaine de Kejdany dans le palatinat de Kowno. Ce bien, qui a fait partie autrefois de la fortune des Radziwill, appartenait en dernier lieu au comte Czapski. Le comte Czapski est aujoud'hui forçat dans les mines de la Sibérie. Sa femme, après deux années de démarches vaines pour adoucir le supplice de son mari, est devenue folle et s'est brûlée vive au commencement de cette année. Le cadeau est donc bien choisi. Le souvenir de Mourawieff et de son système est étroitement lié à l'histoire de ce bien confisqué, et qui pourrait, après cela,

contester les titres du rédacteur de la *Gazette de Mos ou* à s'appeler, avec le bon plaisir du czar, Katkoff Kejdaninski, à la façon des vainqueurs russes.

L'Autriche vient aussi de prendre une mesure à laquelle applaudiront tous les amis de la liberté. Elle avait fermé jusqu'ici son territoire à la plupart des journaux qui se publient en Italie et ailleurs. Cette interdiction est levée et les journaux proscrits hier encore peuvent aujourd'hui franchire librement la frontière.

L'Autriche, comme on le voit, dépouille de plus en plus le vieil homme : c'est le véritable moyen de se rajeunir.

L'empereur d'Autriche vient de conférer encore à l'ancien ministre des cultes de la république hongroise, M. Michæl Horwath, une pension viagère de 5,000 florins. On se souvient qu'après la fin sanglante de la république présidée par Kossuth, M. Michæl Horwath, aujourd'hui l'historien du mouvement insurrectionnel en Hongrie, a été pendu *en effigie* après la catastrophe de Villagos, et qu'il vivait exilé en Suisse.

(L'*Italie.*)

"Il n'y a point en eux de langage, ni de paroles ; et toutefois leur voix est entendue. "Leur voix va par toute la terre, et leurs discours jusqu'au bout du monde." (Ps. xix, 4, 5.)

Il existe, à l'heure qu'il est, environ 338, 850 kilomètres de lignes télégraphiques représentant une longueur triple de fils. Voici l'état des réseaux, aux dates ci-dessous indiquées :

1866.	Allemagne	45,647
1866.	Russie	37,025
1866.	France	30,104
1866.	Grande-Bretagne et Irlande	26,244
—	Turquie	13,953
1863.	Italie	13,230
1865.	Suède	5,647
1861.	Belgique	1,754
1866.	Suisse	3,479
1865.	Etats-Unis	85,277
1865.	Canada	8,132

De plus, les deux lignes transatlantiques mesurent une longueur de 6,701 kilomètres, et les autres lignes sous-marines atteignent ensemble le chiffre de 9,299 kilomètres.

En résumé, les chemins de fer ont acquis, dans l'espace de trente-sept ans, un développement qui égale trois fois et demie la circonférence de la terre ; mais les lignes télégraphiques, beaucoup moins coûteuses dans leur installation, ont beaucoup surpassé en extension les voies ferrées. En vingt-sept années, ces lignes ont prit un développement tel, que leur longueur équivaut à huit fois et demie la circonférence du globe. Si l'on relève la longueur totale des fils qui transportent la pensée d'un bout du monde à l'autre, on arrive au chiffre vraiment effrayant égale à vingt fois la circonférence de la terre.

— Le correspondant égyptien de la *Bombay Gazette* annonce que l'on se propose de poser un câble télégraphique sous-marin entre Massowah et la côte arabique, d'où la ligne serait prolongée de manière à rejoindre celle des Indes.

Si ce projet est mené à bonne fin, le gouvernement britannique sera à même de recevoïr, en un temps moindre, toutes les nouvelles qui se rattachent à l'expédition d'Abyssinie et au mouvement des troupes, tandis que, d'un autre côté, le général en chef pourra communiquer de suite avec le gouvernement de Bombay, s'il avait besoin de secours.

"Et la science sera augmentée."

(Dan. xii, 4.)

On connait aujourd'hui d'une manière très précise le nombre des vollumes que renferment les principales bibliothèques des états européens. Les chiffres qui suivent seront lus avec intérêt :

L'ensemble des vollumes de toutes les bibliotèques de France est de 6 millions, 233 mille vollumes.

La Grande-Bertagne ne possède que 1 millions, 772,000 vollumes.

L'Italie possède 4,150,000 vollumes. Ce sont en général des ouvrages anciens très-précieux traitant des matières religieuse et ecclésiastique. On comte fort peu de livres modernes.

En Autriche, on compte 2,488,000 vollumes.

En Prusse, 2,040,000 vollumes.

En Russie, 852,000 vollumes. On remarquera linfériorité de ce nombre pour un pays aussi peuplé.

En Bavière, 1,268,500 vollumes.

En Belgique, 510,000 vollumes.

L'addition de tous ces vollumes réunis donne le chiffre total merveilleux de 20 millions de vollumes (chiffres ronds) répandus dans les bibliothèques publiques de l'Europe.

— Un staticien américain vient de se livrer à un calcul intéressant. D'après les données qu'il a rassemblées, on peut évaluer le total des journaux du globe à 12, 500, ainsi répartis : Europe, 7,000 ; Amérique, 5,000 ; Asie, Afrique, Océanie, 500.

Si pour ces publications l'on admet comme termes moyen de périodicité quatre jours, c'est-à-dire qu'elles paraissent l'une dans l'autre tous les quatre jours, il se publierait donc tous les jours plus de 3,000 journaux ou écrits périodiques, lesquels, en leurs supposant un tirage moyen de 2,000 seulement, ce qui, certes, n'est pas exagéré, et en ne les comptant chacun que pour deux feuilles, verseraient ensemble quotidiennement sur le globe quelque chose comme 12 millions de feuilles.

Les dettes des Etats européens

On évalue à 66 milliards 111, 000 fr. le dettes des Etats européens, ainsi réparties :

Autriche : 7 milliards 78 millions 27,988 francs.

Allemagne : 3 milliards 11 millions 137,913 francs.

Belgique : 655 millions 486,047 francs.

Danemark : 747 millions 747,139 francs.

Espagne : 4 milliards 705 millions 376,968 francs.

France : 12 milliards 315 millions 946,749 francs.

Grèce : 452 millions 672,000 francs.

Italie : 5 milliards 287 millions 582, 451 fr.

Pays-Bas : 2 milliards 100 millions 387,703 francs.

Etats pontificaux : 336 millions 891,304 fr.

Portugal : 1 milliard 69 millions 852,302 fr.

Angleterre : 18 milliards 665 millions 269, 875 francs.

Russie : 6 milliards 883 millions 278,076 fr.

Suède : 419 millions 224,880 francs.

Norvège : 46 millions 230,323 francs.

Turquie : 1 milliard 238 millions de francs.

La populations totale réunie des pays cidessus indiqués est évaluée très-approximativement à 291 millions 739,000 habitants. Le rapport existant entre le chiffre total de la dette et celui de la population est de 226 francs environ par tête.

En ce qui concerne la France, ce rapport par habitant, est de 320 francs sur une population en chiffres ronds de 38 millions d'habitants. Pour l'Angleterre, ce rapport est de 656 francs par habitant, sur une population de 30 millions d'habitants. Le chiffre le plus réduit est celui de la Norvége, où la dette par habitant n'est que de 35 francs sur une population de 1 million 700,000 habitants.

Les intérêts annuels de la dette totale européenne se soldent par une somme de 2 milliards 438 millions 963,600 francs.

Avis

Par des circonstances imprévues nous sommns obligés d'omettre l'Apocalipse.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos frères et à nos amis de la mission, que nous avons publié quelques milliers de traités français et allemands sur la question du *Sabbat de la Bible*, que nous mettons à leur disposition

—

Grande carte symbolique illustrée, contenant la vision de Daniel le prophète et de Saint-Jean. — Coloriée et montée sur toile et rouleaux, proprement exécutée, envoyée par la poste ou par nos agents . . Prix fr. 15»— Sur papier seulement . . . » » 5»—

Czechowski's ; Thrilling Narrative, publié en anglais à Boston. 286 pages, broché Prix . . . . . fr. 6»—

Poland : Sketch of her History. The Laws concerning the Jews. Serfs and their freedom by the Czar Alexander II. — Cause of the last Polish Insurrection. New-York, édition en anglais, par M.-B. Czechowski. 60 pages, broché . . . . . Prix fr. 2»—

Das Wesen des Sabbaths. 80 pages, broché. Prix . . . . . fr. 0 50

Le Sabbat de la Bible . . Prix » 0 30

La vraie Eglise de Dieu . » » 0 20

Ed.